



I DÉLIBÉRATION 18-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mars 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	22
Présents	18
Absents	4
Procurations	2
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2026 (04/03/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 09 mars 2026 (09/03/2026) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (18) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

Excusés avec procuration (2) Marie-Christine JOLIBERT (procuration Jacques ESCANDE), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE)

Absents (2) : Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Modification du plan de financement et demande de subventions pour les travaux de restauration de l'ancienne Cathédrale Saint-Maurice – Tranche 2

Monsieur le Maire présente l'opération de restauration des élévations et du chœur de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice qui est programmée selon 3 tranches équilibrées financièrement et dans la durée prévisionnelle des chantiers :

- Tranche 1 ferme : Restauration de la nef sud, accès et sécurisation des parties hautes pour une durée de 6 mois
- Tranche optionnelle 1 : Restauration du chœur pour une durée de 5 mois
- Tranche optionnelle 2 : Restauration de la nef nord, de la façade occidentale et de la vis du clocher pour 5 mois

La Mairie a reçu en date du 15 mai 2024 un accord de l'État pour déplafonner le montant des subventions publiques à hauteur de 90% du coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre, cette notification ayant été faite par arrêté préfectoral.

La tranche 1 des travaux est en cours de finalisation et sera réceptionnée en mars 2026.

La tranche 2 (Tranche optionnelle 1) concerne la restauration des élévations extérieures du chœur de l'ancienne cathédrale avec restauration des vitraux et la mise en œuvre de bavette.

La DRAC a informé la commune de Mirepoix d'une révision provisoire des engagements inscrits dans le cadre des CPER à l'échelle régionale, le taux de subvention de la DRAC jusqu'à présent de 50% est ramené à 40% pour l'année 2026.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'actualiser le plan de financement voté lors du conseil du 12 décembre 2025 et de solliciter en complément des subventions demandées à la DRAC, à la Région et au Conseil Départemental, une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Travaux de restauration extérieurs de l'ancienne cathédrale Saint Maurice - Tranche 2				
Dépenses (H.T)		Recettes (H.T)		
Honoraires MOE - Suivi travaux tranche 2	22 013,81€	Etat - DRAC	166 013,46 €	40%
		Etat - DSIL	41 503,37 €	10%
Honoraires MOE - Suivi travaux tranche 2 option	1 632,81 €	Région Occitanie	83 006,73 €	20%
Travaux + aléas 5%	338 405,97 €	Département de l'Ariège	83 006,73 €	20%
Travaux option + aléas 5%	50 496,07 €	Autofinancement commune	41 503,37 €	10%
Coordinateur SPS	2 485,00 €			
TOTAL	415 033,66 €	TOTAL	415 033,66 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX

